



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 74138

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de la SNCF de réduire certaines lignes peu rentables du train Corail. En effet, il existe actuellement vingt-cinq liaisons Corail en France dont vingt-deux sont déficitaires. C'est pourquoi, dans un premier temps, l'entreprise envisage de réduire la fréquence des trains sur trois dessertes : Caen-Tours, Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux. Il souhaite par conséquent savoir quel type de mesures l'État envisage de prendre pour répondre aux inquiétudes des voyageurs qui risquent de perdre les avantages de ce service public.

Texte de la réponse

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a rencontré, début octobre, le président de la SNCF et le président de l'association des régions de France accompagnés de certains des présidents de régions concernés par les lignes sur lesquelles des suppressions avaient été annoncées (Quimper-Nantes-Bordeaux-Toulouse ; Caen-Le Mans-Tours ; Nantes-Lyon), pour faire le point sur les évolutions possibles de ces trains interrégionaux. S'agissant de ces lignes, le ministre en charge des transports avait confirmé en août 2005, avec le ministre délégué à l'aménagement du territoire, l'intérêt porté par l'État à ces liaisons interrégionales tout en précisant que des adaptations pouvaient être justifiées pour adapter au mieux l'offre de transport à l'évolution des besoins. Il avait également indiqué que la question d'un nouveau transfert de compétences n'était pas à l'ordre du jour, et, dans ce cadre, avait demandé au président de la SNCF de faire de nouvelles propositions aux régions concernées. Depuis, le président de la SNCF a rencontré les présidents de régions afin d'aboutir à de nouvelles propositions permettant de maintenir un service mieux articulé avec les services TER existants, assorti du remplacement dans certains cas du matériel Corail par du matériel régional mieux adapté aux besoins. Comme cela a été indiqué, la SNCF assumera la charge financière de ces aménagements dans le cadre de ses missions de service public, et aucune contribution financière des régions ne sera sollicitée à ce titre. Les présidents de régions ont été informés de la décision de la SNCF de mettre en oeuvre un important programme de modernisation des rames Corail. Un montant de 130 millions d'euros sera consacré d'ici 2009 à leur rénovation et à leur réaménagement. Ce programme sera accompagné d'un renforcement de la politique commerciale pour les trains Corail, notamment au travers d'une meilleure information et d'offres tarifaires attractives.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74138

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8899

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11863